



Rapport Annuel

2022



International
COCOA
Initiative



LA FONDATION ICI

ICI est une fondation à but non lucratif qui s'efforce d'assurer un avenir meilleur aux enfants dans les communautés productrices de cacao. Il s'agit d'un partenariat multipartite visant à éliminer le travail des enfants et le travail forcé, en unissant les forces de l'industrie du cacao et du chocolat, la société civile, les communautés agricoles, les gouvernements, les organisations internationales et les donateurs.

ICI exerce dans les communautés productrices de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana depuis 2007 et a permis de réaliser des progrès quantifiés dans la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao.

Les projets d'innovation et d'apprentissage de la Fondation ICI, le partage des bonnes pratiques, les efforts de coordination et le travail de plaidoyer technique contribuent également à un impact plus large sur le secteur du cacao dans son ensemble, en plus de son action directe. Ce qui permet de renforcer son impact dans le secteur.

Sommaire

Message de Matthias Lange, Directeur exécutif de la fondation ICI	4
<hr/>	
L'année en chiffres	6
Nombre de foyers couverts par ICI et ses membres	6
Pourcentage des enfants astreints au travail des enfants et qui ont reçu un soutien	8
Travailler au sein d'un SS RTE	10
Principales aides apportées	12
Effets des classes passerelles sur le travail des enfants	13
<hr/>	
Soutien à la prévention et à la lutte contre le travail des enfants	14
Contribution de l'apprentissage de métiers à un meilleur avenir pour les enfants plus âgés	15
Création de débouchés pour l'épanouissement des femmes des communautés productrices de cacao	17
De l'importance de l'éducation dans les communautés productrices de cacao	18
<hr/>	
Des approches innovantes	22
Centres amis des enfants	23
Travail forcé	26
Comment les transferts monétaires ont modifié les pratiques de travail en Côte d'Ivoire	28
Approches « Landscape and Referral »	29
<hr/>	
Appui technique	30
<hr/>	
Soutien aux autorités de Côte d'Ivoire et du Ghana	32
Euphrasie Aka – Directrice pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	33
Mike Arthur – Directeur pays, Ghana	34
Allatin Brou – Directeur pays, Côte d'Ivoire	35
<hr/>	
Résultats financiers	36
<hr/>	
Membres, partenaires contributeurs et autres donateurs	38
De nouveaux membres	38
Membres actuels du Conseil d'administration, partenaires contributeurs et autres donateurs à fin 2022	39



Message de Matthias Lange, Directeur exécutif de la fondation ICI

En songeant à l'année 2022, j'estime que nous pouvons être fiers des mesures de prévention et de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé que nous avons prises en Afrique de l'Ouest. La tâche est immense, mais nous n'avons eu de cesse d'apprendre, d'innover et de tester de nouvelles approches, afin de renforcer nos capacités et plaider en faveur d'une plus large mise en œuvre. Ce qui nous permettra de faire progresser notre travail au sein des communautés productrices de cacao.

Grâce aux efforts collectifs de nos membres de l'industrie et de la société civile, à la fin de l'année 2022, ce sont 707 925 foyers d'Afrique de l'Ouest qui avaient bénéficié d'un Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) ou de systèmes analogues (voir la section intitulée « Les chiffres de l'année » page 6). Cela représente une amélioration puisque depuis 2021, ce sont quasiment 118 000 foyers supplémentaires qui sont couverts par un SSRTE. Nous avons, ainsi, franchi une étape importante vers notre objectif final de 100 % de couverture par un SSRTE ou un système analogue de la chaîne d'approvisionnement du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans les efforts collectifs de toutes et de tous. Nous avons toujours soutenu que le problème du travail des enfants ne peut être résolu par un seul acteur du secteur. Nous sommes donc ravis de poursuivre notre collaboration avec des organisations de la société civile, l'industrie cacaoyère et chocolatière, ainsi que de nombreux acteurs des pouvoirs publics pour, ensemble, relever ce défi. En 2022, nous avons accueilli Cocosource, ETG et Starbucks parmi nos membres (pour une liste complète de nos membres, consultez la section « Membres, partenaires contributeurs et autres donateurs de la fondation ICI à fin 2022 » page 39).

Nous avons, en outre, continué notre travail visant à enrichir nos connaissances, à développer et mettre en place des approches innovantes qui auront un impact direct sur les communautés productrices de cacao. Tout au long de l'année, nous avons publié plusieurs études examinant l'importance que revêt l'éducation (voir la section « De l'importance de l'éducation dans les communautés productrices de cacao » page 18). Elles portaient, notamment, sur des méthodes d'enseignement novatrices pour aider les enfants dans leur apprentissage, encourager les enfants déscolarisés à réintégrer le système scolaire et sur l'effet protecteur de l'éducation sur le bien-être des enfants. En termes d'approches innovantes, nous poursuivons notre projet pilote de Centres amis des enfants. Nous avons analysé l'incidence du recours au transfert monétaire sur les communautés cacaoyères. Nous avons continué d'étudier les potentialités offertes par les approches « Landscape », en plus de moyens de prévention et de lutte contre le travail forcé (voir la section « Des approches innovantes » page 22).



« Nous avons continué notre travail visant à enrichir nos connaissances, à développer et mettre en place des approches innovantes qui auront un impact direct sur les communautés productrices de cacao ».

Cette année, nous avons également observé l'évolution de politiques d'ampleur internationale qui auront un impact direct sur le secteur du cacao (voir la section « Appui technique » page 30), notamment la Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, qui exigerait des entreprises exerçant leurs activités dans l'Union Européenne (UE) d'intégrer les droits de l'homme comme une diligence. Avec l'aide de la Coalition du cacao, la fondation ICI a poursuivi ses initiatives de plaidoyer en faveur d'une solide législation européenne, qui sera source de réels bénéfices pour les communautés productrices de cacao. Nous avons également participé à des discussions du Groupe de coordination des actions de lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture organisées par le Département du Travail des Etats-Unis et visant à formuler un nouveau cadre d'orientation des travaux futurs de tous les acteurs luttant contre le travail des enfants. Ces échanges se sont poursuivis en 2023 au moment où la fondation ICI assume la fonction de Partenaire technique de coordination.

Nous sommes impatients de poursuivre nos activités. En tant qu'organisation, nous espérons de tout cœur que les mesures prises collectivement, dans le but de réduire le travail des enfants et de renforcer la protection des enfants et les droits de l'Homme dans les zones de production cacaoyère, se concrétiseront.

Matthias Lange, Directeur exécutif de la fondation ICI

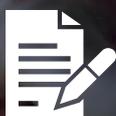
L'année en chiffres

A la fin de l'année 2022



707 925 foyers couverts*

Grâce aux efforts collectifs de nos membres du secteur du cacao et de la société civile, 707 925 foyers d'Afrique de l'Ouest sont couverts par un SSRTE ou des systèmes similaires de diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme.



679 704 foyers suivis**

Parmi ces foyers couverts, 679 704 foyers d'Afrique de l'Ouest ont été suivis.



190 779 foyers couverts* par un SSRTE mis en œuvre ou soutenu par ICI

271 361 enfants ont été interviewés au sein des 190 779 foyers couverts par un SSRTE mis en œuvre ou soutenu par la fondation ICI (voir l'encadré en page 7).

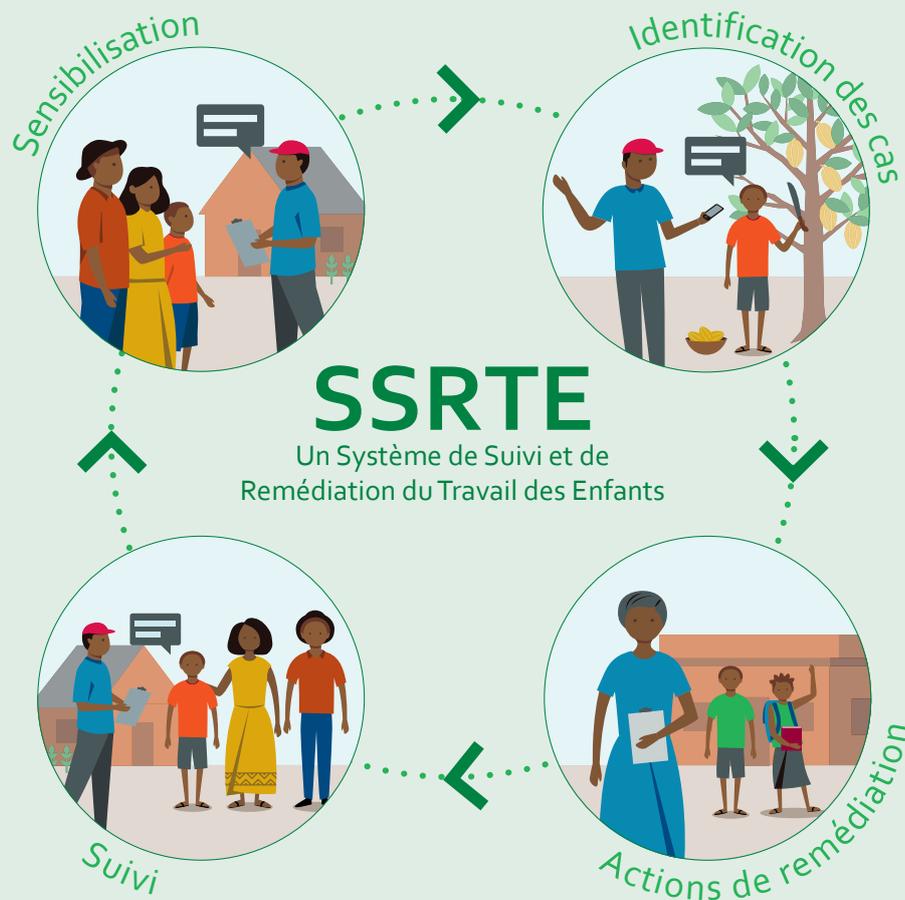
* « Couvert » signifie qu'un foyer est enregistré dans un SSRTE et que soit une visite d'observation, soit une évaluation des risques au niveau du foyer a été effectuée.

** « Suivi » signifie qu'un foyer est enregistré dans un SSRTE et qu'une visite d'observation a été effectuée.

Qu'est-ce qu'un Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants ou SSRTE ?

Un Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) est un système conçu pour identifier, prévenir et lutter contre le travail des enfants. Il s'articule autour de relais communautaires (souvent eux-mêmes agriculteurs) qui sont en lien avec des coopératives de production de cacao. Ces relais communautaires rendent visite aux foyers, les sensibilisent aux dangers du travail des enfants et identifient les enfants qui effectuent des tâches dangereuses. Si un enfant est identifié comme enfant travailleur, il est enregistré dans le système et des mesures de soutien lui sont proposées, ainsi qu'à sa famille et, si nécessaire, à sa communauté.

Ces mesures peuvent inclure une aide pour accéder à une éducation de qualité, un soutien aux moyens de subsistance des agriculteurs, ou des actions promouvant l'autonomisation des femmes.



Près de 27 % des foyers couverts l'étaient par des SSRTE mis en œuvre ou soutenus par la fondation ICI. Les 73 % de foyers restants sont couverts par des systèmes gérés de manière indépendante par des membres de la fondation ICI ou des coopératives.

Ce qui illustre bien l'adoption à grande échelle de ce type d'approche dans le secteur. Le nombre de foyers couverts par des systèmes mis en œuvre ou soutenus par la fondation ICI diminue d'année en année, conformément à notre stratégie 2021-2026. Nous pensons pouvoir renforcer notre impact en soutenant les autres acteurs dans la mise en œuvre de systèmes et d'approches ayant fait leurs preuves, tout en continuant de les tester et de les améliorer.

Pourcentages calculés sur les données allant du lancement du SSRTE à fin 2022

26 %* des enfants suivis astreints au travail des enfants

26 % des enfants interrogés ont été identifiés comme étant astreints au travail des enfants.

78 %* des enfants ont reçu un soutien

78 % des enfants couverts par le système ont reçu un soutien pour prévenir le travail des enfants et lutter contre ce phénomène.

36 %* retirés du travail des enfants

36 %* des enfants trouvés en situation de travail des enfants n'y sont plus astreints après deux visites de suivi consécutives.

Les tâches dangereuses le plus fréquentes

Les tâches dangereuses les plus fréquemment effectuées sont le port de charges lourdes, l'utilisation d'outils tranchants pour le désherbage ou l'écabossage et l'utilisation d'outils tranchants en hauteur pour récolter des cabosses de cacao.



Port de charges lourdes



Utilisation d'outils tranchants



Travail harassant

*Les données ci-dessus proviennent de SSRTE mis en œuvre par la fondation ICI uniquement en Côte d'Ivoire et au Ghana.



Comment sait-on qu'un enfant est « retiré du travail des enfants » ?

Le travail des enfants est un problème complexe. Même après avoir reçu un soutien, il n'est pas toujours facile pour un enfant d'arrêter définitivement de travailler, d'autant plus que le risque de travail des enfants augmente avec l'âge. C'est pourquoi, il est important d'effectuer des visites de suivi régulières, et les Relais communautaires sont tenus d'en faire tous les six mois afin de vérifier comment les enfants évoluent et de déterminer si un soutien supplémentaire est nécessaire.

Les données recueillies par les SS RTE montrent que 43 % des enfants en situation de travail des enfants ont cessé d'effectuer des travaux dangereux avant qu'ait lieu leur première visite de suivi. Mais lors de la visite suivante, certains étaient de nouveau astreints au travail des enfants. Cependant, les données indiquent que si un enfant n'est pas en situation de travail des enfants pendant **au moins deux visites consécutives**, il est beaucoup moins susceptible d'effectuer de nouveau des travaux dangereux à l'avenir. C'est pourquoi nous avons choisi d'utiliser la situation des enfants après « **deux visites de suivi consécutives** » comme indicateur permettant de savoir si un enfant est retiré du travail des enfants (36%).

Travailler au sein d'un SSRTE

Rôle des Agents de suivi et de remédiation au sein des communautés cacaoyères

Yah N'Guessan

Dans la mise en œuvre des SSRTE, les Relais communautaires, souvent eux-mêmes des agriculteurs et membres des communautés locales, rendent visite aux foyers, les sensibilisent aux dangers du travail des enfants et identifient les enfants effectuant des tâches dangereuses, de manière qu'un soutien leur soit apporté (Pour en savoir plus, référez-vous à l'encadré en page 7).

Le travail de ces Relais communautaires est souvent organisé et soutenu par des Agent ou Agentes de suivi et de remédiation, souvent en lien avec une coopérative. Yah N'Guessan, actuellement assistant programme au bureau de Divo en Côte d'Ivoire, s'est lancé dans la lutte contre le travail des enfants dans les communautés cacaoyères en tant qu'agent de suivi et de remédiation. Il explique l'importance de ce rôle, qu'il a assumé pendant 3 ans au sein de la Coopérative agricole Bincadi de Buyo.

« L'un des aspects du travail d'Agent de suivi et de remédiation qui me plaisait le plus était de collaborer étroitement avec les producteurs de cacao eux-mêmes, en plus de m'occuper d'une équipe de Relais communautaires. Les Agents ou Agentes de suivi et de remédiation ont pour mission de soutenir les Relais communautaires, de les aider à identifier les enfants en situation de travail des enfants, d'assurer le suivi des cas identifiés et du soutien apporté. Pour bien identifier les enfants en situation de travail des enfants, il est important que les Relais communautaires comprennent ce qu'est le travail des enfants, les tâches que les enfants peuvent et ne peuvent pas effectuer. Ils doivent aussi entretenir de bonnes relations avec les producteurs et maîtriser les techniques d'entretien avec les enfants. Ils doivent, enfin, se rendre dans tous les foyers, assurer le suivi des enfants en situation de travail des enfants, vérifier la qualité des données collectées et apporter un soutien aux enfants et à leurs familles. Voilà les activités essentielles au bon fonctionnement d'un SSRTE ».

Yah N'Guessan





Anita Akaffou

Akaffou Anita Atsé est Agente de suivi et de remédiation. Elle travaille au sein de la coopérative Cayat en Côte d'Ivoire depuis 2019. S'il est vrai que ICI et ses partenaires s'efforcent de changer les choses, il est rare qu'un poste d'Agent de suivi et de remédiation soit occupé par une femme. Anita explique à quel point son expérience a été utile, aussi bien pour le SSRTE, pour les enfants qu'elle soutient, que pour sa famille et sa communauté.

« Je fais ce travail depuis 2019 et je pense que les femmes sont bien adaptées à ce rôle. Les enfants nous font confiance facilement. Je pense que les femmes ressentent mieux la tristesse d'un enfant. Ce qui me plaît le plus dans ce travail, c'est que j'aide les enfants concrètement. Les parents comprennent mieux les dangers du travail des enfants et s'engagent à changer. De nombreux enfants ont ainsi été scolarisés. Selon moi, un bon Agent de suivi et de remédiation doit avoir un bon sens de l'observation et être attentif. Il ou Elle doit, par ailleurs, respecter les réunions organisées avec les agriculteurs. Il y a des défis pour les femmes dans ce rôle. Cela n'a pas été facile pour moi au début, et a été source de tensions dans mon foyer. Mais maintenant les choses se sont améliorées. Je peux contribuer aux dépenses du ménage. Mon mari m'aide parfois et est fier de moi lorsque je donne des séances de sensibilisation. Avant, j'avais du mal à parler en public. Maintenant, je suis plus à l'aise. Les gens me connaissent dans la communauté et je peux contribuer aux frais liés à la scolarisation de mes enfants ».

Anita Akaffou

Quand un enfant est identifié comme étant à risque, nous fournissons un soutien adapté à ses besoins, à ceux de sa famille ou de sa communauté.

Les principales aides apportées dans le cadre du SSRTE :



Kits scolaires

Le kit scolaire se compose généralement d'un sac à dos, d'un uniforme scolaire et de fournitures scolaires



Acte de naissance ou jugement supplétif

En Côte d'Ivoire, l'acte de naissance est nécessaire pour s'inscrire à l'école secondaire



Frais d'inscriptions annuelles à l'école, aux classes passerelles, au tutorat et à l'apprentissage



Soutien au développement de nouvelles activités génératrices de revenus

Ces activités permettent aux agriculteurs de diversifier et d'améliorer leurs revenus.



Infrastructures éducatives de qualité

La rénovation ou la construction de salles de classe, de logements et bureaux d'enseignants, de cantines, de blocs de latrines ou de puits améliorés.



En 2022, nous avons étudié les effets des classes passerelles combinées à des méthodes d'enseignement innovantes et nous avons constaté que le travail des enfants a diminué de plus de la moitié.

Les classes passerelles sont un type de programme d'enseignement accéléré, qui aide les enfants déscolarisés à combler leurs lacunes et reprendre le chemin de l'école. Nous avons testé leur impact sur le travail des enfants lorsque des méthodes d'enseignement novatrices et un enseignement respectant le rythme de l'enfant sont utilisés.



99,8 % des enfants ont réintégré le système scolaire général.



72 % des enfants étaient toujours scolarisés après une année.



La prévalence du travail des enfants a été réduite de plus de la moitié, passant de 63 % à 23 %.

Pour de plus amples informations sur l'étude sur les classes passerelles, consultez la section « De l'importance de l'éducation dans les communautés productrices de cacao » page 20.



Soutien à la prévention et à la lutte contre le travail des enfants

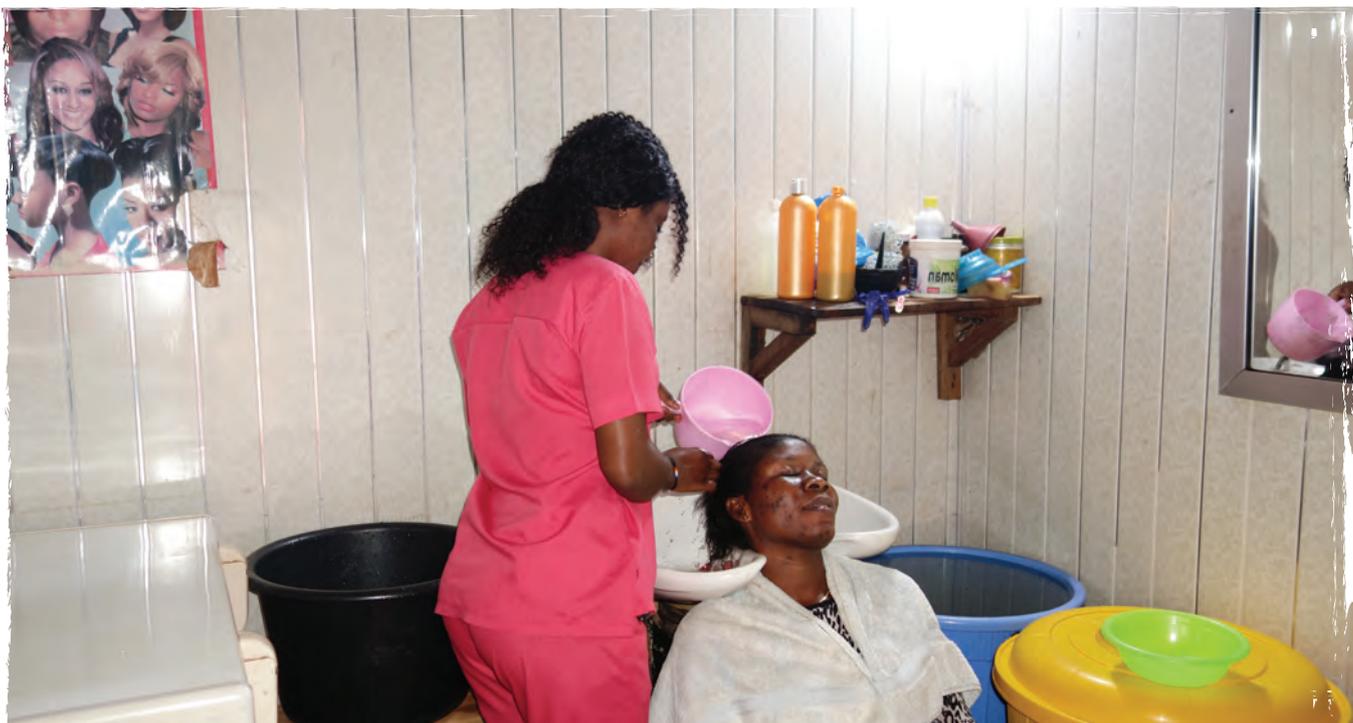
Contribution de l'apprentissage de métiers à un meilleur avenir des enfants plus âgés

Les enfants plus âgés des communautés productrices de cacao font souvent face à des difficultés d'accès à l'enseignement secondaire et à des pressions financières, qui les obligent à contribuer aux revenus du foyer. Ils se retrouvent souvent à travailler dans les plantations de cacao plutôt que de poursuivre leur scolarité. Dans le cadre de notre engagement à lutter contre le travail des enfants dans les communautés productrices de cacao, et en collaboration avec nos partenaires, nous organisons, à l'intention des enfants plus âgés à risque ou en situation de travail des enfants, des programmes d'apprentissage, afin qu'ils puissent acquérir de nouvelles compétences et s'orienter vers d'autres parcours professionnels.

Déjà identifiée comme enfant travailleur par les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) de la fondation ICI en 2020, Charlotte Asiamah, une jeune femme d'Ewiase, une communauté productrice de cacao de la municipalité d'Obuasi au Ghana, effectuait des tâches dangereuses dans la plantation familiale. Charlotte a été sélectionnée pour participer à un programme d'apprentissage et elle a choisi de s'orienter vers la coiffure. Trois ans plus tard, avant même d'obtenir son diplôme, Charlotte revient sur son expérience et témoigne :

« Après le collège, j'ai travaillé avec mes parents dans la plantation familiale, car ils n'avaient pas les moyens de me payer une formation ou de me permettre de poursuivre ma scolarité. Je participais à la récolte des cabosses de cacao et j'effectuais l'écabossage à l'aide d'objets tranchants. J'épandais des produits chimiques et j'effectuais parfois le brûlage des terres. Je trouvais ce travail épuisant, mais je m'y pliais dans l'espoir qu'un jour, mon père aurait assez d'argent pour m'inscrire à un programme d'apprentissage ».

Ravie d'avoir bientôt son diplôme en poche, Charlotte est pleine d'espoir pour l'avenir : « J'ai hâte de passer mes examens très prochainement, d'obtenir mon diplôme et de devenir une coiffeuse professionnelle ». Charlotte a également confié que sans le programme d'apprentissage, elle n'aurait jamais pu acquérir de si précieuses compétences et serait certainement toujours en train d'effectuer des activités dangereuses dans la plantation familiale, comme elle le faisait auparavant.





Création de débouchés pour l'épanouissement des femmes des communautés productrices de cacao

Les femmes jouent un rôle important au sein des communautés productrices de cacao, souvent en travaillant dans les champs, en satisfaisant les besoins du foyer et en prenant soin des membres de la famille, permettant, par ailleurs, aux autres travailleurs d'être productifs.

Bien que ce rôle important puisse parfois être négligé, les Cellules féminines de renforcement économique (CFREC) souhaitent changer cela. Mises en place par ICI dans certaines communautés cacaoyères de Côte d'Ivoire, les CFREC sont des groupes de microfinance susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement socio-économique des communautés, sur l'autonomie des femmes et sur l'amélioration de la qualité de l'éducation. Honorine Mehon Posson, une commerçante et productrice de cacao de Pinhou, près de Téady en Côte d'Ivoire, est un exemple intéressant de la manière dont les CFREC peuvent changer la vie. Son récit témoigne de la réussite de femmes de communautés cacaoyères.

Honorine, propriétaire d'une petite épicerie, participe désormais à de nombreuses activités commerciales au sein de sa communauté. Elle explique, avec un large sourire, ce que lui a apporté la CFREC locale :

« La CFREC nous a énormément apporté à moi et ma famille. Cette année, j'ai pu inscrire mes enfants à l'école. J'ai déjà tout organisé, notamment la scolarisation de mon fils à Duékoué. J'ai un fils qui a obtenu son baccalauréat et je dois aller avec lui à Abidjan ».

Honorine, mère de cinq enfants, et son mari, alors apprenti maçon, faisaient face à des difficultés financières. Un producteur de cacao de sa communauté lui a alors parlé de la CFREC et elle a décidé de rejoindre la cellule en 2021. Un an plus tard, Honorine est l'heureuse propriétaire de deux champs d'hévéa et de champs de cacao s'étalant sur deux hectares. Elle participe également à d'autres activités génératrices de revenus, travaille dans un kiosque d'épicerie et dans une entreprise de location de mobilier pour des événements. Elle a soutenu d'autres membres de sa communauté dans le besoin.

Désormais, elle et son mari cultivent ensemble les champs et les bénéfices des récoltes, en plus des revenus des autres activités réalisées, leur permettent d'élever leurs enfants et d'avoir une vie plus confortable.



De l'importance de l'éducation dans les communautés productrices de cacao

Souvent, le soutien apporté aux foyers de producteurs de cacao repose sur l'accès à une éducation de qualité, la fourniture de kits scolaires, l'inscription des enfants dans des classes passerelles. En 2022, ICI a publié des études confirmant les bienfaits de l'éducation, en plus d'insister sur certaines méthodes et approches tout particulièrement bénéfiques.

A large group of young children, mostly of African descent, are gathered together, smiling and looking towards the camera. They are dressed in casual clothing, including a tan zip-up jacket and a pink and blue checkered dress. The background is slightly blurred, suggesting an indoor setting like a classroom.

Un enseignant témoigne : « (...) les méthodes encouragent les enfants à parler et à raconter des histoires, même dans leur langue locale. Ces moments égaient la classe. L'atmosphère en cours est très agréable. La participation active des enfants est encouragée et ils sont tous motivés ».



Une éducation de qualité et un environnement protecteur aident les enfants dans leur apprentissage

Entre 2019 et 2021, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation de la Côte d'Ivoire, nous avons implémenté un projet pilote dans huit communautés productrices de cacao du pays, dont ont bénéficié 2 200 élèves. L'objectif était d'améliorer l'enseignement, l'apprentissage et les installations scolaires pour les enfants du primaire.

Le projet combinait un certain nombre d'activités centrées sur l'amélioration des infrastructures (rénovation de salles de classe, installation d'équipement récréatif et ouverture de bibliothèques), l'amélioration des méthodes d'enseignement, avec la prise en compte du Programme d'enseignement ciblé (PEC) favorisant un apprentissage qui respecte le rythme de l'enfant et une discipline positive, des mesures de sensibilisation des enseignants, des parents, des élèves et des membres des communautés sur les droits et le travail des enfants. Si bon nombre de ces activités avaient déjà été testées dans le cadre de plusieurs projets, c'était néanmoins la toute première fois qu'elles étaient implémentées de cette manière et que la méthodologie du PEC était utilisée avec des enfants des deux premières années du cycle primaire.

Principales conclusions :

- Les écoles d'intervention ont fourni un environnement scolaire plus protecteur et un niveau élevé de bien-être des élèves à l'école.
- Les enseignants des écoles ciblées par le projet étaient sensiblement moins susceptibles de recourir à la violence pour discipliner les enfants.
- Les enfants des écoles cibles ont fait plus de progrès en lecture et en calcul que les enfants des écoles de contrôle.
- Le recours à la méthodologie PEC a permis d'améliorer l'apprentissage à la fois des enfants âgés et plus jeunes des écoles d'intervention.

Ces études illustrent bien l'importance d'investir non seulement dans l'accès à des établissements scolaires de qualité, mais aussi dans la qualité de l'enseignement dispensé. Consultez le rapport dans son intégralité sur notre site web.



Des méthodes d'enseignement novatrices dans les classes passerelles, pour ramener les enfants à l'école

Les classes passerelles sont un type de programme d'enseignement accéléré qui aide les enfants déscolarisés à combler leurs lacunes et retourner à l'école traditionnelle. Entre 2019 et 2022, ICI a organisé des entretiens avec plus de 800 enfants de 22 communautés de Côte d'Ivoire, avant et après leur participation à des classes passerelles utilisant la méthodologie du Programme d'enseignement ciblé, qui permet aux enfants d'apprendre à leur propre rythme.

L'étude a révélé que ces classes parvenaient à ramener les enfants dans le système d'enseignement général, qu'ils obtenaient de très bonnes notes et que le travail des enfants reculait.

Principales conclusions :

- Près de 100 % des enfants avaient rejoint un établissement d'enseignement général après ces classes, et 72 % d'entre eux étaient toujours scolarisés un an après la fin de ces classes passerelles. Les raisons généralement évoquées pour lesquelles les enfants mettaient un terme à leur scolarité étaient les suivantes : ils n'aimaient pas l'école, il n'y avait pas de repas à l'école, les parents avaient déménagé, ou les familles n'étaient pas en mesure de payer les fournitures scolaires ou les frais de scolarité.
- 91 % des enfants avaient obtenu des notes moyennes ou supérieures à la moyenne, contre 14 % des enfants ayant suivi des classes passerelles sans méthodes d'enseignement novatrices.
- La prévalence du travail des enfants a été réduite de plus de moitié. Avant de commencer les classes passerelles, 63 % des enfants étaient en situation de travail des enfants, ce chiffre est tombé à 23 % après la fin de ces classes.

Cette étude a confirmé les bienfaits d'un recours aux méthodes du PEC dans les classes passerelles. Consultez le rapport dans son intégralité sur notre site web.

L'effet protecteur de l'éducation

En 2022, ICI a publié un nouveau rapport étudiant l'interaction entre travail et vie scolaire, en examinant les liens entre travail des enfants, l'assiduité scolaire et bien-être de l'enfant. L'analyse repose sur des données collectées auprès de plus de 2 000 enfants de foyers producteurs de cacao en Côte d'Ivoire.

L'étude d'observation indique que les enfants en situation de travail des enfants, ceux qui travaillent de longues heures et ceux qui sont déscolarisés ont présenté des niveaux de bien-être inférieurs, tandis que les enfants scolarisés affichaient des scores de bien-être constamment plus élevés. Ces résultats indiquent clairement que l'éducation a un **effet protecteur** sur le bien-être des enfants, car parmi les enfants en situation de travail des enfants, **ceux qui se rendent régulièrement à l'école affichaient des scores de bien-être constamment plus élevés que ceux des enfants n'allant pas à l'école**. Toutefois, l'effet protecteur de l'école et le bien-être global d'un enfant diminuent avec l'augmentation du nombre d'heures de travail. Ces résultats soulignent également l'importance de prendre en compte tout le travail réalisé par un enfant et pas seulement les travaux agricoles, car son bien-être diminue au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'heures qu'il travaille.

Ces résultats soulignent l'importance de l'éducation dans les communautés productrices de cacao. Droit fondamental des enfants en lui-même, l'éducation est également un moyen de protéger les enfants contre les préjudices que le travail des enfants engendre sur leur développement, contre les autres formes d'abus et actes de négligence. Consultez le rapport dans son intégralité sur notre site web.





Des approches innovantes

Un aspect essentiel de notre travail est de tester de nouvelles approches dans le but de trouver les moyens les plus efficaces et efficaces de lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans le cacao. En 2022, nous avons continué de travailler sur des approches novatrices dans le cadre de projets pilotes centrés sur la création de Centres amis des enfants, l'utilisation de transferts monétaires, les approches « Landscape » et des moyens de lutte et de prévention contre le travail forcé.

Centres amis des enfants

Dans le cadre d'un projet pilote lancé en octobre 2021 en Côte d'Ivoire, les Centres amis des enfants (CAE) ont été créés et se sont développés en 2022. Construits à Belle-ville, à Téady et à Biakou, les CAE ont pour rôle de maintenir les enfants éloignés des travaux agricoles dangereux en leur fournissant un espace sûr dédié à leur développement et à leur bien-être. Ils peuvent y jouer tout en acquérant des compétences diverses sous la supervision d'animateurs formés. En 2022, plus de 500 enfants ont été inscrits dans ces centres et 400 d'entre eux les ont régulièrement fréquentés.

Serge Maurice Yao Kouakou, âgé de 15 ans, explique que l'établissement du CAE à Belle-ville lui a permis de se faire de nouveaux amis au sein de la communauté : « Avant l'ouverture du centre, je ne connaissais aucun autre jeune du village. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Je me suis fait des amis au centre. Je m'entends bien avec eux et on se dit bonjour quand on se croise en dehors du centre ». C'est quelque chose que Narcisse Zokdoua Dohoun, chef du village de Biakou, a également constaté dans le Centre amis des enfants de son village et il explique : « Nous avons remarqué que ce centre a renforcé la cohésion au sein du village ».

Ces centres sont aussi source de tranquillité d'esprit pour les parents, qui peuvent aller travailler chaque jour dans leurs plantations ou vaquer à d'autres occupations sans s'inquiéter pour leurs enfants. C'est le cas de Fanta Touré, femme d'agriculteur de cacao et mère d'Awa Aba, une fille âgée de 12 ans, qui fréquente régulièrement le CAE de Téady. « Avant la création du centre, les enfants erraient sans but dans le village. Alors, je préférais qu'ils viennent avec moi dans les champs. Désormais, ils vont au centre et je vais aux champs tranquillement », explique-t-elle.

Les enfants âgés de 5 à 18 ans ont à leur disposition des jeux éducatifs, des équipements sportifs, des instruments de musique, des livres et des espaces de jeu. Les animateurs s'attachent également à créer un environnement sûr où les enfants connaissent leurs droits, leurs responsabilités et où ils peuvent se rendre pour bénéficier d'aide et de conseils. Les parents apprécient beaucoup et bon nombre d'entre eux ont remarqué que leurs enfants sont capables de mieux s'exprimer et interagir entre eux.





« Avant l'ouverture du centre, je ne connaissais aucun autre enfant. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Au centre, je me suis fait des amis. Je m'entends bien avec eux et nous nous saluons maintenant quand nous nous rencontrons en dehors du centre ».



Travail forcé

En 2022, nous avons continué de tester des approches de lutte contre le travail forcé. Même s'il revêt une autre ampleur que le travail des enfants, le travail forcé est reconnu comme étant un risque pour les droits de l'Homme dans le secteur du cacao et devant faire l'objet d'une attention particulière. (Pour plus d'informations, veuillez consulter l'encadré en page 27). S'il est vrai qu'il s'agit d'un problème complexe et que nous devons continuer de tester et d'apprendre, notre expérience a révélé jusqu'à présent l'importance de :

- **La sensibilisation** : Le travail forcé n'étant pas toujours facile à déceler et ne se manifestant pas toujours de la manière attendue, une sensibilisation aux formes que peut revêtir le travail forcé dans le secteur du cacao est nécessaire à l'aide d'indicateurs concrets spécifiques au cacao, ainsi qu'une meilleure compréhension des droits du travail.
- **L'identification des facteurs de risque et leur traitement** : Concentrer les ressources sur la lutte contre les facteurs de risque connus, en plus de renforcer les mécanismes de réclamation, nous permet de sensibiliser le plus grand nombre. Par exemple, si un facteur de risque fréquent est un manque de clarté concernant les conditions de travail, encourager la signature de contrats procurera des avantages à de nombreuses personnes, en plus de réduire les risques et le nombre de cas avérés de travail forcé.
- **La mise en place de dispositifs d'orientation et de traitement des réclamations au sein des communautés** : Notre projet pilote au Ghana a prouvé que les comités communautaires de protection des travailleurs étaient appréciés des travailleurs eux-mêmes comme une source de soutien sûre, car ils aident ces derniers à signer des contrats avec leurs employeurs, à déposer des réclamations ou à les orienter vers un soutien au niveau des départements. Suite à ce succès, d'autres communautés ont demandé à rejoindre le projet pilote et ont créé leurs propres comités.

Nos activités de lutte contre le travail forcé se poursuivront et nous continuerons de tester de nouvelles approches pour relever ces défis complexes. Nous allons donner la priorité aux initiatives de lutte contre le travail forcé des enfants, puisque bon nombre de nos expériences menées jusqu'à présent étaient en lien avec des cas de travail des adultes.



Qu'est-ce que le travail forcé dans le domaine du cacao ?

- Le travail forcé se définit comme un travail effectué de manière involontaire et sous la menace d'une peine. En pratique, pour qu'il s'agisse d'un cas de travail forcé, deux indicateurs sont nécessaires : l'absence de consentement **et** la menace d'une peine.
- Dans le secteur du cacao, les indicateurs couramment utilisés sont les suivants :
 - Une **absence de consentement** s'entend entre autres par le fait que les travailleurs effectuent des tâches qui n'ont pas été mentionnées au moment du recrutement, qu'ils travaillent des heures plus longues qu'indiqué ou qu'ils effectuent des tâches pour d'autres employeurs.
 - La **menace d'une peine** désigne entre autres une retenue de salaire ou de papiers d'identité.
- Toutes les parties prenantes concernées doivent savoir quelles formes revêt le travail forcé dans le secteur du cacao actuellement. Elles doivent en outre connaître les droits et les responsabilités des travailleurs et des employeurs.
- En ce qui concerne les enfants, on entend par travail forcé un travail accompli en raison d'une peine (ou sous la menace d'une peine) imposée par quelqu'un d'autre qu'un parent. Il peut s'agir d'une menace imposée à l'enfant ou à l'un de ses parents. Parfois, les enfants sont contraints de travailler car leurs parents sont eux-mêmes astreints au travail forcé.

Comment les transferts monétaires ont modifié les pratiques de travail en Côte d'Ivoire

Les causes fondamentales du travail des enfants sont multiples. Il peut s'agir de la pauvreté qui sévit dans les foyers, des difficultés que les adultes rencontrent pour trouver un emploi, ou encore de la fragilité des moyens de subsistance, qui impliquent que des baisses inattendues de revenus peuvent avoir un impact important sur les foyers. Pour traiter ces causes et renforcer la résilience des foyers producteurs de cacao et leur capacité à faire face à ces changements et aléas, ICI a mis en œuvre un projet pilote de transferts monétaires dans 15 communautés en Côte d'Ivoire.

Des foyers producteurs de cacao se sont vu remettre un seul et unique transfert monétaire de 50 000 CFA (environ 76 EUR), ainsi que la possibilité de doubler cette somme s'ils l'utilisaient pour la rémunération des services rendus par un Groupe de services communautaires, pour les travaux agricoles. Les Groupes de services communautaires sont des groupes composés de personnes locales, souvent en lien avec une coopérative, qui proposent, à un prix abordable aux producteurs qui le demandent, leurs services. Le but étant de réduire le travail des enfants au sein des communautés en utilisant cette main d'œuvre adulte faiblement rémunérée, pour éviter l'implication des enfants dans le travail dans les champs.



« Les Groupes de services communautaires ont réduit la charge de travail qui reposait entièrement sur les épaules de nos maris. Ces groupes peuvent nettoyer plus d'un hectare par jour. Grâce à eux, nos enfants travaillent désormais très peu », raconte la femme d'un cultivateur de cacao dans une des communautés ciblées par le projet pilote.

Principales conclusions

- Le projet pilote a permis une augmentation du recours aux Groupes de services communautaires pour effectuer des travaux agricoles, sachant que plus de 70 % des bénéficiaires ont dépensé au moins une partie de la somme dans des travaux agricoles. Parmi eux, les deux tiers ont employé des personnes de Groupes de services communautaires locaux. L'augmentation du recours aux Groupes de services communautaires a également renforcé la cohésion au sein des communautés et créé une dynamique positive parmi les jeunes.
- Un plus grand recours aux Groupes de services communautaires a également permis de diminuer la charge de travail des foyers producteurs de cacao. Les enfants sont ainsi moins dans l'obligation de participer aux travaux agricoles.
- Dans deux des communautés participantes, un SS RTE a été mis en œuvre par la fondation ICI. Ce qui a permis de mesurer les impacts du projet pilote sur le travail des enfants. Les résultats révèlent que 66 % des enfants en situation de travail des enfants dans les familles ayant bénéficié d'une aide ont cessé le travail après une visite de suivi. Ces résultats proviennent d'un petit échantillon d'enfants, mais ils ont indiqué l'efficacité des transferts monétaires associés aux subventions versées aux Groupes de services communautaires permettant de faire en sorte que les enfants cessent d'effectuer des travaux dangereux.
- L'intervention a également renforcé la sécurité alimentaire des familles, puisque certains membres de communautés ont indiqué que la productivité des cultures commerciales et vivrières avait augmenté du fait de la mobilisation d'une main-d'œuvre supplémentaire et de la mise à disposition de plus de fonds pour les intrants agricoles.

Les résultats du projet pilote ont révélé que les transferts monétaires inconditionnels, associés à des incitations à dépenser l'argent dans des Groupes de services communautaires pour des travaux dans des plantations de cacao, encouragent le recours à une main-d'œuvre d'adultes rémunérée, susceptible de remplacer celle des enfants pour les travaux dangereux effectués dans des plantations familiales. ICI publiera les résultats complets de cette étude en 2023.

Approches « Landscape and Referral »

ICI a initié le projet pilote des approches « Landscape and Referral » en Côte d'Ivoire et au Ghana, conformément à sa stratégie 2021-2026, qui vise la collaboration entre tous les acteurs pour l'atteinte d'un objectif commun.

L'objectif principal de cette nouvelle approche est de renforcer la coopération fonctionnelle entre les différents acteurs de l'industrie, de la société civile et du gouvernement, afin de lutter contre le travail des enfants et de renforcer leur protection dans les communautés productrices de cacao. Cela, en vue de mener des interventions plus rapides, efficaces et efficientes, avec de meilleurs résultats pour les populations concernées. Un volet important de ce projet est la cartographie des services de protection des enfants qui existent déjà dans les deux pays.

En Côte d'Ivoire, une carte électronique interactive a été réalisée, indiquant les services de protection des enfants proposés par les pouvoirs publics, les organisations internationales et locales, dans 21 régions de la zone cacaoyère, avec une priorité accordée à la région de Haut-Sassandra où le projet a été lancé. Au Ghana, le projet pilote a été lancé dans les districts de Asunafo Nord, Assin Sud, Nord et Centre où une cartographie similaire des a été avec la participation active du Gouvernement.

Un séminaire organisé en octobre dans la région du Haut Sassandra, en Côte d'Ivoire, avec l'aide du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), a permis d'exposer les façons optimales d'identifier et de référer les enfants. La Directrice de la Protection des enfants du MFFE, Mariam Diarra, a, par ailleurs, plaidé en faveur d'une collaboration et de synergies conjointes entre parties prenantes. « Dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, il arrive souvent que les acteurs concernés soient isolés. Le mécanisme en cours de discussion sera cité en référence comme bonne pratique, permettant ainsi d'améliorer le cadre déjà en place pour lutter efficacement contre le travail des enfants dans la culture du cacao », a-t-elle expliqué.



Appui Technique

Encourager les changements dans tout le secteur en définissant les meilleures pratiques, les normes et les politiques, afin de créer un environnement propice.

Cette année, ICI a poursuivi son travail d'instauration d'un environnement propice, afin d'obtenir des résultats concrets dans le secteur du cacao. Pour ce faire, elle s'est lancée dans l'élaboration de **meilleures pratiques, normes et cadres sectoriels, politiques et réglementations**, ainsi que l'organisation du **renforcement des capacités et la formation**, en plus d'encourager toutes les parties prenantes à harmoniser leurs actions pour une approche plus coordonnée.



Normes, cadres et meilleures pratiques sectoriels

Le Child Labour in Cocoa Coordination Group (CLCCG)

- Participation à des discussions du CLCCG organisées par le Département du Travail des Etats-Unis visant à formuler un nouveau cadre d'orientation des initiatives à venir de tous les acteurs luttant contre le travail des enfants. Ces échanges se poursuivront en 2023, au moment où ICI assume le rôle de Partenaire technique de coordination.

Consultation sur la mise à jour du Standard du commerce équitable Fairtrade pour le cacao (décembre 2022)

- Cette mise à jour ajoute des exigences en matière de droits de l'Homme, de traçabilité, de revenus décents et de déforestation.

Efforts continus de soutien à l'élaboration en cours d'une norme africaine pour un cacao durable de la série ARS 1000

- En Côte d'Ivoire : Contribution à l'élaboration de guides de formation destinés aux agents techniques et aux producteurs de cacao.
- Au Ghana : Contribution à la formulation de directives opérationnelles compilées par la Ghana Standards Authority (Autorité des normes du Ghana).

Rédaction d'un manuel d'aide aux entreprises du secteur du cacao pour qu'elles adoptent des pratiques de diligence raisonnable

- Avec le soutien du GIZ, ICI a travaillé avec l'OCDE à la rédaction d'un « Manuel à l'attention des entreprises sur le devoir de diligence raisonnable dans le secteur du cacao : Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé » (publié en 2023).

Participation continue aux plateformes européennes pour un cacao durable (y compris la GISCO, la FRISCO et la SWISSCO)

- ICI a coprésidé, avec l'UNICEF, le Groupe de travail de l'ISCO sur le travail des enfants, organisé par la SWISSCO (plateforme suisse du cacao durable).
- ICI a coprésidé, avec Mondelez, le Groupe de travail de l'ISCO sur le suivi et l'évaluation, organisé par la GISCO (initiative allemande sur le cacao durable).
- ICI a soumis sa demande d'adhésion à l'initiative française pour un cacao durable (IFCD ou FRISCO en anglais), qui devrait être approuvée au printemps 2023. ICI a également conseillé le FRISCO sur la création d'objectifs sur le travail des enfants.

Notre Vision

Notre vision est celle de communautés productrices de cacao épanouies, évoluant au sein d'une chaîne d'approvisionnement du cacao gérée de manière digne, durable et responsable, exempte de travail des enfants et de travail forcé, où les droits des enfants et les droits de l'Homme sont protégés et respectés.



Politiques et réglementation

Poursuite des engagements sur la réglementation de diligence raisonnable en matière de droits de l'Homme avec la Coalition du cacao

- Contribution à la déclaration de position conjointe de la Coalition du cacao en réponse à la proposition de Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.
- Proposition d'amendements par la Coalition du cacao et diffusion aux membres du Parlement européen, aux représentants des États membres (Conseil) et aux Commissaires européens (Commission européenne).

Réponse à la proposition de réglementation sur le travail forcé

- ICI a remis sa réponse à la proposition de réglementation de l'Union Européenne sur l'interdiction des produits issus du travail forcé.



Renforcement des capacités et formation

Soutien aux autorités de Côte d'Ivoire et du Ghana

- Sur la base d'un processus constant d'évaluation des lacunes, ICI a mené plusieurs initiatives de renforcement des capacités. Entre autres :
 - Un soutien logistique
 - Des séances de formation
 - Une intégration des systèmes

(De plus amples informations sont fournies dans la partie intitulée « Soutien aux autorités de Côte d'Ivoire et du Ghana » page 32).



Mil Niepold – Coprésidente du Conseil d'administration (Société civile, Expert indépendant).

« L'expertise technique de ICI dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, ainsi que sa nature multipartite, fait qu'elle est très bien placée pour guider l'élaboration de politiques et de normes répondant aux besoins des producteurs de cacao et de leurs familles, et instaurant un environnement propice efficace et inclusif. Il s'agit là d'un élément clé de notre stratégie et les évolutions de 2022 mettent en évidence la centralité de ce travail ».



Soutien aux autorités de Côte d'Ivoire et du Ghana

Euphrasie Aka – Directrice pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre



Fournir un soutien adapté aux autorités des pays producteurs de cacao pour garantir un environnement propice est un aspect essentiel de notre stratégie 2021-2026.

En 2022, nous avons poursuivi notre collaboration avec les gouvernements de Côte d’Ivoire et du Ghana, afin de renforcer les systèmes nationaux de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, améliorant ainsi le fonctionnement conjoint des systèmes publics et privés et l’homogénéité de nos interventions dans les deux pays. Dans le cadre de ce nouveau poste que j’occupe, je souhaite poursuivre et consolider ce soutien dans lequel nous sommes depuis longtemps engagés. Je souhaite également envisager d’autres partenariats avec des pays producteurs de cacao de la région, tels que le Cameroun et le Nigeria, l’Ouganda et la République Démocratique du Congo (RDC).

Dans le cadre de ce nouveau poste que j’occupe, je souhaite poursuivre et consolider ce soutien dans lequel nous sommes depuis longtemps engagés.

Euphrasie Aka – Directrice pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre



Mike Arthur – Directeur pays, Ghana



Au Ghana, il existe des projets centrés sur l'amélioration du fonctionnement conjoint des systèmes de suivi et de remédiation publics et privés.

Nous avons participé à la mise en place du Système de surveillance du travail des enfants au Ghana, en particulier en apportant un appui sur les essais et l'amélioration de l'intégration des données d'autres systèmes à celui-ci. Par ailleurs, nous avons poursuivi nos travaux avec le COCOBOD relatifs à l'élaboration d'un système national de gestion du cacao, en particulier en ce qui concerne la composante du travail des enfants. Ce système a été conçu pour soutenir la traçabilité physique et sociale dans le secteur du cacao du pays. Une cartographie des services de protection des enfants et des acteurs dans les départements où est cultivé le cacao a également été effectuée.

Nous avons aidé la Direction du travail des enfants (qui relève du ministère de l'Emploi et des Relations professionnelles) à renforcer ses capacités de surveillance et d'évaluation. Notamment, en ce qui concerne le développement d'un moyen d'évaluation des impacts du Plan d'action national n° 3 et l'amélioration de la compatibilité entre systèmes publics et privés de surveillance du travail des enfants, d'une part, et le système de gestion intégrée de bien-être social d'autre part. Des activités de formation sur le travail des enfants et le travail forcé ont également été poursuivies avec le personnel du COCOBOD, la Commission pour les droits de l'Homme et la justice administrative, la police, des représentants du travail et du bien-être social.

Mike Arthur – Directeur pays, Ghana



Allatin Brou – Directeur pays, Côte d'Ivoire



Pour renforcer la collaboration entre les systèmes de suivi et de remédiation en Côte d'Ivoire, nous travaillons avec la Direction de lutte contre le travail des enfants (DLTE) du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale afin d'établir une cartographie et une analyse des différents systèmes publics et privés de suivi du travail des enfants.

L'objectif étant de proposer un dispositif national opérationnel de gestion des données intégrée. Nous avons également participé à la révision de l'outil 4 relatif au traitement de données que le Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) utilise pour capter des données émanant de tous les acteurs impliqués dans des activités de travail des enfants ; une numérisation du dispositif étant prévue l'an prochain. Dans le cadre du grand projet pilote Landscape & Referral qui milite pour la collaboration fonctionnelle, nous avons élaboré une carte interactive des services publics et privés de protection, de prévention et de remédiation du travail des enfants et du travail forcé.

Dans le but de renforcer les capacités des parties prenantes au niveau national, nous poursuivons nos activités pédagogiques, en organisant des séances de formation sur le travail des enfants, à l'intention des travailleurs sociaux, des coordonnateurs régionaux du SOSTECI et des responsables de terrain du Conseil Café Cacao, chargés de lutter contre le travail des enfants, en collaboration avec le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Nous avons soutenu, enfin, la création d'une unité régionale de lutte contre la traite des êtres humains pour le Comité national de lutte contre la traite des personnes (CNLTP).

Allatin Brou – Directeur pays, Côte d'Ivoire





Résultats financiers

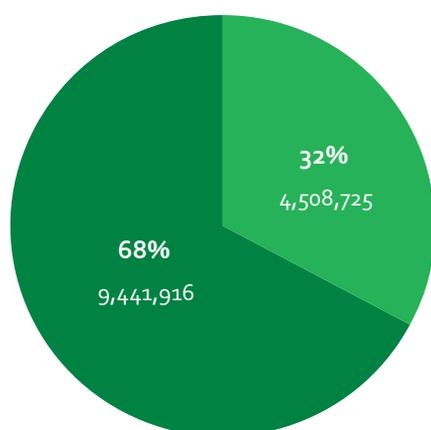
L'adhésion de nouveaux membres ainsi que la signature de nouveaux contrats de projets ont permis de générer des recettes d'environ 14 millions CHF en 2022 (contre 13,1 millions CHF en 2021 et 9,9 millions CHF en 2020). Environ un tiers de ces recettes proviennent des cotisations des membres et servent à mettre en œuvre le plan opérationnel de notre stratégie. Les deux tiers restants représentent les recettes réservées à des projets spécifiques.

États financiers 2022

CHF

Recettes	
Cotisations des membres (fonds de base)	4,508,725
Recettes réservées à des projets spécifiques (fonds réservés aux projets)	9,441,916
Total des recettes	13,950,641
Dépenses	
Activités et opérations financées par les fonds de base	4,361,849
Activités financées par les fonds de base	2,359,133
Opérations financées par les fonds de base	2,002,716
Activités et opérations financées par les fonds réservés aux projets	9,452,238
Activités du programme financées par les fonds réservés aux projets	8,094,541
Coûts indirects pour soutenir les activités financées par les fonds réservés aux projets	1,357,697
Total des dépenses	13,814,087
Résultats avant revenus hors exploitation / dépenses et utilisation des réserves	136,555
Autres revenus / (dépenses)	-63,940
Utilisation nette des réserves	79,090
Excédent de recettes par rapport aux dépenses après variation nette du capital	151,704

Recettes



- Revenus affectés
- Cotisations et dons

Effectifs



Membres, partenaires contributeurs et autres donateurs

De nouveaux membres



« C'est magnifique de voir le nombre des membres de base s'accroître au fil du temps. Cela prouve et renforce la capacité de notre organisation à stimuler les impacts sectoriels. Nous sommes fiers du travail accompli et de notre capacité à fournir une expertise et un leadership dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé dans le secteur du cacao. Le fait que toujours plus d'acteurs du secteur souhaitent contribuer au bien commun est réellement un gage d'optimisme ».

Isabelle Adam – Coprésidente de Conseil d'administration d'ICI et Chargé des relations d'entreprise, Touton



Membres actuels du Conseil d'administration, partenaires contributeurs et autres donateurs à fin 2022

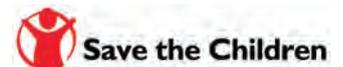
Abou Camille
Individual farmer
representative



Mil Niepold
Independent expert



Richard Longhurst
Independent expert



Autres donateurs



Conseillers du Conseil d'administration





International
COCOA
Initiative

www.cocoainitiative.org | info@cocoainitiative.org

ICI Secretariat in Switzerland
Chemin de Balexert 9
1219 Châtelaine | Switzerland
+41 22 341 47 25

ICI National Office in Côte d'Ivoire
Il Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244, Ilot 264
Abidjan-Cocody | Côte d'Ivoire
+225 27 22 52 70 97

ICI National Office in Ghana
No. 16, Djanie Ashie Street
East-Legon | Accra | Ghana
+233 302 998 870